

PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 23 DÉCEMBRE 1996

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 23 décembre 1996

Aujourd'hui, à onze heures six minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- | | | | |
|-------------------|--|-------------------|--|
| n ^o 3 | Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire | n ^o 60 | Loi modifiant la Loi sur les assurances |
| n ^o 12 | Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives | n ^o 61 | Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice et d'autres dispositions législatives concernant l'administration et l'aliénation des produits de la criminalité |
| n ^o 30 | Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec | n ^o 62 | Loi modifiant le Code des professions concernant les comités de discipline des ordres professionnels |
| n ^o 38 | Loi instituant le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier | n ^o 66 | Loi instituant le Fonds de gestion des départs assistés |
| n ^o 41 | Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux (<i>titre modifié</i>) | n ^o 67 | Loi instaurant une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifiant d'autres dispositions législatives |
| n ^o 43 | Loi sur les véhicules hors route | n ^o 68 | Loi modifiant le Code civil du Québec et le Code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants |
| n ^o 50 | Loi sur la Régie de l'énergie | | |
| n ^o 59 | Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune | | |

- | | |
|--|---|
| <p>n^o 69 Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit</p> <p>n^o 74 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail</p> <p>n^o 75 Loi modifiant la Loi sur les décrets de convention collective</p> <p>n^o 76 Loi instituant le Fonds de partenariat touristique</p> <p>n^o 77 Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives</p> <p>n^o 78 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'industrie de la construction</p> <p>n^o 80 Loi n^o 3 sur les crédits, 1996-1997</p> <p>n^o 82 Loi reportant l'élection générale de 1996 à la Ville de La Baie</p> <p>n^o 83 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives</p> <p>n^o 84 Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu</p> <p>n^o 85 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</p> <p>n^o 87 Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal</p> <p>n^o 91 Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu</p> | <p>n^o 128 Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal</p> <p>n^o 202 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Soeurs de Sainte-Anne</p> <p>n^o 209 Loi concernant des fédérations, conseils centraux et syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)</p> <p>n^o 210 Loi concernant la Congrégation Shaar Hashomayim (Porte du Ciel)</p> <p>n^o 212 Loi concernant Champlain Regional College of General and Vocational Education</p> <p>n^o 214 Loi concernant Groupement des chefs d'entreprise du Québec</p> <p>n^o 225 Loi modifiant la Charte de la Ville de Hull</p> <p>n^o 235 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec</p> <p>n^o 238 Loi concernant la conversion de L'Entraide assurance-vie, société de secours mutuels, en une compagnie mutuelle d'assurance</p> <p>n^o 242 Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy</p> <p>n^o 250 Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est et la Municipalité de Rivière-Malbaie (<i>titre modifié</i>)</p> <p>La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.</p> |
|--|---|